

* France

Nul n'est censé ignorer la loi

Le syndicat de la Magistrature et l'association TOS (Truite Omble Saumon) ont organisé le 22 novembre dernier une conférence débat sur le thème du **traitement pénal des atteintes & l'environnement**, en présence de représentants du Garde des Sceaux, du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, de la Fédération française des Sociétés de protection de la Nature (FFSPN), de la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE), du Comité Législatif pour l'Information Ecologique (COLINE) et du Club Alpin Français (CAF).

Cette conférence concluait un travail de recherche et d'étude sur **le rôle de la justice pénale dans la défense de l'environnement**, entrepris par l'association TOS et le Syndicat de la magistrature. Le bilan laisse place à quelques amertumes... En effet, dans l'état actuel des choses, on constate une difficulté si ce n'est une réticence de la part des parquets à engager des poursuites contre les nombreuses infractions commises en matière d'atteintes à l'environnement.

Il apparaît pourtant que la justice pourrait jouer un rôle plus efficace dans la défense de notre patrimoine naturel et la préservation de la qualité de la vie. Car la législation existe et l'arsenal réglementaire permet, en théorie, de sanctionner un large spectre d'infractions. De façon générale, tous se sont accordés à réclamer une meilleure information des juges pour éviter de trop nombreux classements sans suite, ainsi qu'une formation des agents habilités à dresser procès-verbal.

Le travail de réflexion s'est concrétisé par la publication dans la revue Justice (édité par le Syndicat de la Magistrature) d'un dossier spécial faisant le point sur ces questions à l'intention des magistrats et juristes.

La conférence-débat réunissait des magistrats, des responsables du monde politique, des milieux administratifs et industriels et des média, dans l'objectif de favoriser une prise de conscience sur la nécessité de faire respecter l'Etat de Droit dans ce domaine.

Syndicat de la magistrature
B.P. 155
75523 Paris Cedex 11

Association TOS
15, rue Marcel Bourdarias
94140 Alfortville

Revue "Justice", diffusée par "Diffusion populaire"
14, rue de Nanteuil
75015 Paris

* France-Suisse

Trop de phosphore dans le Léman

C'est ce qu'estime la Commission franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Malgré les mesures prises depuis 1979, qui ont eu pour effet de réduire les teneurs en phosphore de 24K, les concentrations restent encore trop élevées pour ralentir la croissance des algues qui asphyxient les eaux du lac.

La commission, tout en marquant sa satisfaction devant les premières mesures prises pour l'assainissement du lac recommande donc aux deux pays riverains d'accentuer l'effort et notamment d'identifier plus systématiquement les sources de phosphore ou de faire respecter les normes en matière de rejets ou de fumures agricoles.

Il est vrai que les hivers 86 et 87 furent trop doux pour permettre le brassage complet des eaux nécessaires à l'oxygénation indispensable à la dégradation des matières organiques... et que 87 fut une année record du point de vue de la croissance des algues.

D'après AFP-Sciences du 20.10.88.

Cf. dans la rubrique "À signaler" : Rapport de l'étude des pollutions d'origine diffuse dans le Bassin Lémanique (CIPEL. 1988).

* URSS

Perestroïka environnementale

Les soviétiques se sont mis à l'heure écologique en annonçant la protection de l'environnement comme priorité numéro deux (1).

Le gouvernement a entrepris de réexaminer sa législation dans ce domaine et a l'intention de s'aligner sur les normes internationales en vigueur. L'URSS a dans cette optique accepté le 6 octobre dernier d'adhérer au protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone.

Par ailleurs, le chef de la diplomatie soviétique a devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, souligné la nécessité de renforcer considérablement la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et en conséquence proposé la création à court terme d'une grande agence spécialisée de l'ONU pour l'environnement, la tenue d'un "sommet" restreint en 1990, la réunion ultérieure d'une Conférence Mondiale, etc.

(1) La première étant l'élimination des armes nucléaires...

D'après AFP-Sciences du 20.10.88.

* France

Les nitrates des eaux de France

Le Ministère chargé de la Santé vient de publier les résultats d'une enquête nationale sur les teneurs en nitrates des eaux distribuées").

Les données ont été recueillies au cours des années 85, 86 et 87, par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ce bilan actualise une enquête précédente qui date de 1981. Il permet des comparaisons, illustrées par le tableau suivant (source : Ministère de la Santé) :

	Situation 1981		Situation 1987	
	POP*	UD*	POP*	UD*
50-100 mg/l	1 900 000	942	1 706 554	1 059
	1 129 518	555	859 018	701
+ de 100mg/l	280 000	68	10 048	15
	32 403	29	20 167	6
Total	2 180 000	1 010	1 716 602	1 074
	1 161 921	584	861 185	707



POP : Population, UD : Unité de Distribution

* Le premier nombre représente la situation si l'on prend en compte uniquement la teneur maximale; le second représente la situation vis-à-vis de la teneur moyenne.

L'examen des situations 1981 et 1987 met en évidence les effets de mesures prises pour satisfaire à la norme de 50 mg/l. Les unités de distribution concernées par des eaux de teneur maximale supérieure ou égale à 50 mg/l sont, pour la très grande majorité des cas (92,6 % des UD), des communes rurales faiblement peuplées (56,8 % de la population concernée), alimentées en eau à partir d'eaux souterraines. Leur nombre est en augmentation en 1987.

(1) Teneur en nitrates des eaux destinées à la consommation humaine en 1985, 1986, 1987.
Ministère de la Solidarité, de la Santé, de la Protection Sociale.

Sur un plan plus général, le rapport, riche de très nombreuses données par départements, montre des situations très contrastées. Il met l'accent sur les difficultés techniques et financières auxquelles sont confrontées les collectivités, notamment les plus petites, pour rendre conforme à la norme l'eau distribuée.

D'après l'Echo des Nitrates n°43 (Mission Eau-Nitrates), octobre 1988.

* Etats-Unis

Tu quoque, éthanol

Des chercheurs américains et brésiliens ont mesuré et analysé à Rio de Janeiro les gaz d'échappement des véhicules fonctionnant à l'éthanol. Conclusion : le bioéthanol produit à partir de canne à sucre et utilisé comme carburant automobile dégage des composés chimiques nuisibles pour la santé humaine et contribuerait à aggraver l'effet de serre...

Les effets de l'éthanol sur l'atmosphère devraient même, selon les chercheurs des laboratoires de Brookhaven et de Los Alamos (Nouveau Mexique) et du département brésilien de chimie, faire l'objet d'études plus poussées. "Certains pensent que les carburants à base d'alcool permettront une diminution du monoxyde de carbone" émis par les moteurs fonctionnant à l'essence, a déclaré un membre de la division de chimie nucléaire et isotope à Los Alamos, "mais nous ne voulons pas échanger le problème du monoxyde de carbone contre un autre problème". Or des carburants comme l'éthanol peuvent produire des composés chimiques qui modifient la photochimie de l'atmosphère. En effet, l'utilisation de l'éthanol dans les véhicules sans pots catalytiques provoque un accroissement des émissions d'aldéhyde, qui à leur tour provoquent une production de nitrate peroxyacétyle ou PAN. Le PAN est un composé toxique pour les plantes, susceptible d'irriter les yeux ou de causer des problèmes respiratoires. De plus, lors du démarrage des véhicules munis de catalyseurs, l'éthanol renvoie dans l'atmosphère de l'aldéhyde. L'aldéhyde et le PAN sont aussi des gaz à effet de serre...

D'après AFP-Sciences du 29.09.88.

Mais qui croit encore aux panacées ?...

* France

DEFORPA

Le Comité de Direction du programme DEFORPA (Dépérissement des Forêts Attribué aux Pluies Acides - cf. le Courrier de la Cellule n°3 : "Dépérissement des forêts, où en est-on ?") a le 11 octobre dernier, désigné Guy LANDMANN pour succéder à Maurice BONNEAU, en tant que Directeur du Programme*.

Mr. M. Bonneau avait assuré dès la mise en place du programme en 1984, la charge de "coordonateur du Groupe Opérationnel", avant de devenir directeur d'un programme rassemblant des équipes d'horizons très divers travaillant sur des projets concernant la totalité des hypothèses d'abord évoquées puis progressivement validées et articulées entre elles, et coordonnées au niveau européen.

Libéré de la direction du programme, Mr. M. Bonneau continuera néanmoins à faire partie du Groupe Opérationnel, à suivre les recherches concernant le sol et l'aspect écosystémique du dépérissement, à assurer la responsabilité scientifique du contrat passé avec la Commission des Communautés Européennes et à jouer son rôle de Chargé de Mission "DEFORPA" à l'intérieur de l'INRA. Il suivra aussi personnellement les essais de fertilisation mis en place dans les Vosges sur peuplements adultes.

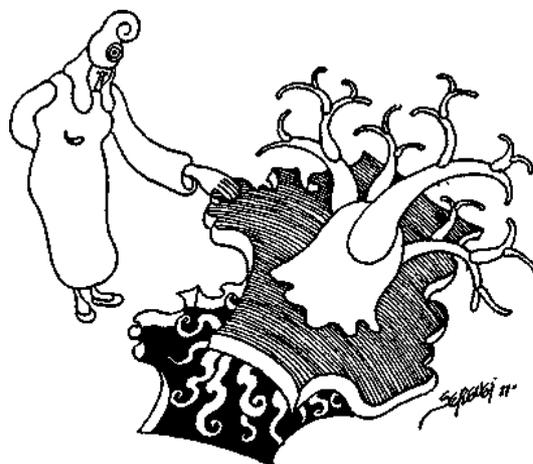
Guy Landmann assistait M. Bonneau depuis 1985.

* Mission DEFORPA

INRA. Centre de Recherches Forestières de Nancy
Champenoux
54280 SEICHAMPS

Pour en savoir plus :

- **LES RECHERCHES EN FRANCE SUR LE DEPERISSEMENT DES FORETS (Programme DEFORPA) 1er rapport.** Nancy (ENGREF) 1987.
Disponible à LA REVUE FORESTIERE FRANÇAISE,
14, rue Girardet 54042 Nancy Cedex.
- **BONNEAU M. . LANDMANN G. - 1988 :**
DE QUOI LÀ FORET EST-ELLE BALADE ?
in La Recherche n°205, décembre 1988, pp. 1542-1556.



* France

L'environnement au 7^e GEM

La création d'un septième Groupe d'Etudes et de Mobilisation (GEM) pour l'Europe 93 a été annoncée le 28 septembre dernier par le ministre des Affaires Européennes et le Secrétaire d'Etat à l'Environnement. Son thème : l'environnement, l'air et l'eau. La première réunion a eu lieu le 8 novembre dernier.

D'après Presse-Environnement du 30.09.88.

